



Rapport

sur le travail forcé et le
travail des enfants
dans les chaînes
d'approvisionnement

Exercice clos le 31 janvier 2026

Bourse de Toronto: TSX / DRX

Terrebonne (Québec) Canada
Le 15 avril 2026

1.	INTRODUCTION	1
2.	MESURES PRISES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS	1
3.	STRUCTURE ET ACTIVITÉS	1
4.	CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT	2
5.	POLITIQUES, GOUVERNANCE ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE	2
6.	ÉVALUER ET GÉRER NOS RISQUES	3
7.	MESURES CORRECTIVES	4
8.	FORMATION	4
9.	ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ	4
10.	APPROBATION ET ATTESTATION	4

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est produit par Groupe ADF Inc. (« **ADF** », « **Groupe ADF** », la « **Société** », « **notre** » ou « **nous** ») pour l'exercice financier se terminant le 31 janvier 2026 (la « **Période de référence** »). Il présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à toutes les étapes de la production de biens par la Société, au Canada et aux États-Unis, ou de l'importation de biens au Canada par la Société. Le présent rapport couvre non seulement la Société mère (Groupe ADF Inc.) mais aussi ses filiales à part entière situées aux États-Unis et au Canada : ADF International Inc. (Floride), ADF Industrial Coating Inc. (Montana), ADF Structural Steel Inc. (Californie) et Groupe LAR Inc. (Canada).

L'ensemble des mesures mentionnées dans le présent rapport s'applique à chacune de ces entités, comme il y est plus amplement décrit. Le présent rapport est préparé par la Société conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») du Canada.

2. MESURES PRISES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Nous accordons la plus haute importance au respect des droits de la personne partout où nous exerçons nos activités et nous exigeons la même chose de nos partenaires d'affaires. Il s'agit pour nous d'une responsabilité d'entreprise fondamentale que nous nous efforçons d'intégrer dans notre stratégie de croissance, au même titre que l'ensemble de nos autres engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« **ESG** »).

Au cours de la Période de référence, nous avons poursuivi la mise en œuvre et l'analyse de mesures visant à prévenir et à réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement.

Notre comité de développement durable a poursuivi l'établissement et le développement de nos mesures ESG, incluant la gouvernance touchant la gestion éthique de nos approvisionnements. Nous avons maintenu en vigueur notre Code de conduite des fournisseurs, notre Politique environnementale, notre Code de conduite et d'éthique et notre Politique d'entreprise sur les droits de la personne, lesquels continuent de s'appliquer à l'ensemble des activités et, s'il y a lieu, aux partenaires d'affaires de la Société. Nous avons également poursuivi l'analyse de nos fournisseurs directs et indirects afin d'identifier les principaux risques, sur une base préliminaire.

Depuis l'acquisition du Groupe LAR Inc. qui a eu lieu le 18 septembre 2025, la Société a commencé à déployer ses politiques et procédures au sein de la nouvelle filiale. L'intégration, qui en est encore à un stade préliminaire, se poursuit au sein des fonctions d'approvisionnement et de gestion des risques.

Les détails des mesures prises sont fournis dans le présent rapport.

3. STRUCTURE ET ACTIVITÉS

ADF est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Nos actions sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : DRX). ADF, dont le siège social est situé à Terrebonne (Québec, Canada), est devenu, au fil des ans, un chef de file nord-américain dans la conception et l'ingénierie de connexions, dans la fabrication, incluant la peinture industrielle, ainsi que dans le montage de charpentes métalliques complexes, de composantes assemblées lourdes en acier et de métaux ouvrés et architecturaux. Les produits et services de la Société sont destinés aux cinq principaux segments suivants de l'industrie de la construction non résidentielle : les tours de bureaux et édifices en hauteur, les complexes commerciaux et récréatifs, les installations aéroportuaires, les complexes industriels et les infrastructures de transport.

Depuis 2025, par l'entremise de sa filiale canadienne, Groupe LAR Inc., la Société exerce des activités dans le domaine de l'usinage, de la soudure et de la mécanique industrielle, et offre des services de conception, de fabrication et d'installation de structures en acier mécanosoudées, destinées principalement au marché canadien de l'hydroélectricité, ainsi que des solutions personnalisées de ponts roulants destinés à l'industrie lourde.

La Société emploie au total environ 700 personnes réparties entre son siège social, son usine de fabrication et son atelier de peinture situés à Terrebonne, au Québec (Canada), les bureaux et l'usine du Groupe LAR situés à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, au Québec, de même que son bureau, son usine de fabrication et son atelier de peinture situés à Great Falls, au Montana (États-Unis) et les différents chantiers de construction aux États-Unis.

Pionnier dans le développement et la mise en application de solutions novatrices, Groupe ADF est reconnu pour son expertise en ingénierie et en gestion des projets, son importante capacité de fabrication et sa compétence dans deux créneaux de marché spécialisés : la fabrication de superstructures en acier comportant un haut niveau de complexité architecturale et géométrique et les projets à échéanciers accélérés. L'engagement de Groupe ADF à exécuter chaque projet selon les plus hautes normes de qualité en vigueur de l'industrie constitue un volet important de sa mission.

Groupe ADF sert une clientèle diversifiée dans le marché de la construction non résidentielle du Canada et des États-Unis, incluant entrepreneurs généraux, propriétaires de projets, firmes d'ingénieurs et architectes de projets, monteurs de charpentes métalliques et autres fabricants de charpentes métalliques.

4. **CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

L'approvisionnement joue un rôle important pour la Société puisque nos activités dépendent en grande partie de nos achats d'acier. Cet approvisionnement s'effectue de façon spécifique en fonction de chaque projet. Bien que la majorité de l'approvisionnement de la Société provienne d'aciéries, nous nous approvisionnons parfois auprès de distributeurs d'acier locaux afin de répondre à nos besoins ponctuels.

Nous comptons parmi nos fournisseurs un nombre important d'aciéries américaines, canadiennes et européennes et cette diversité de fournisseurs nous offre une grande flexibilité quant au choix de nos fournisseurs, notamment en fonction de nos valeurs et de nos priorités. Nos plus importants fournisseurs d'acier sont des entreprises d'envergure internationale qui sont généralement régies par des lois et des standards rigoureux dans leurs juridictions respectives.

La Société s'approvisionne également en produits et services complémentaires tels que le gaz industriel, le matériel de soudure, le matériel de sécurité, les outils industriels et de construction, la boulonnerie, les fixations métalliques, de même que les services de traitement de surfaces métalliques et de location d'équipements lourds de construction. Une partie importante de ces achats est effectuée au Canada et aux États-Unis auprès de fournisseurs reconnus avec qui nous entretenons des relations de longue date. Cependant, certains de nos fournisseurs sont à l'occasion situés dans d'autres pays, notamment en Angleterre et au Mexique.

Compte tenu des récents changements relatifs aux tarifs douaniers et que la provenance des matières premières utilisées dans nos projets de fabrication risque d'influencer cette tarification, principalement pour nos transactions avec des clients américains, la Société a concentré ses achats au Canada et aux États-Unis, ce qui réduit les conséquences potentielles de l'approvisionnement dans d'autres territoires.

5. **POLITIQUES, GOUVERNANCE ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE**

L'éthique commerciale représente une partie intrinsèque de la réussite d'ADF en tant qu'entreprise et nous encourageons le respect des droits de la personne dans tous les aspects de nos opérations et activités commerciales.

Dans une optique d'amélioration continue de nos pratiques, nous intégrons continuellement les principes ESG dans nos politiques, nos processus et notre gouvernance, ce qui inclut les considérations relatives aux droits de la personne. Notamment, notre Comité d'audit et notre Comité de la rémunération, candidatures et gouvernance (RCG) du conseil d'administration sont appelés à jouer un rôle plus important dans la surveillance et le suivi des questions relatives à la durabilité, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre de mesures et aux résultats obtenus.

Également, dans le cadre de la mise en œuvre de notre processus de diligence raisonnable, les membres de notre haute direction et de notre conseil d'administration ont tenu des discussions sur les impacts opérationnels et financiers que Groupe ADF pourrait subir dans l'éventualité où une situation de travail forcé ou de travail des enfants était identifiée dans nos chaînes d'approvisionnement.

ADF publiera d'ailleurs, avec ses documents publics pour la Période de référence, son troisième rapport sur le développement durable.

5.1. **Code d'éthique (le « Code d'éthique »)**

Notre Code d'éthique s'applique à tous les membres d'ADF, à savoir le conseil d'administration, la direction et les employés de tous les niveaux, dans tous les pays et dans toutes les entités juridiques de notre Société. Tous nos dirigeants, employés administratifs et administrateurs ont l'obligation de signer notre Code d'éthique lorsqu'ils entrent en fonction, afin de confirmer qu'ils adhèrent à ses principes.

Il traite de la conduite éthique dans notre milieu de travail, nos pratiques commerciales et nos relations avec les parties prenantes externes. Les principes énoncés dans le Code d'éthique reflètent la conviction d'ADF selon laquelle l'honnêteté et l'intégrité favorisent un milieu de travail positif qui renforce la confiance de toutes les parties prenantes. Le Code d'éthique détaille les normes de comportement attendues de toutes les personnes auxquelles il s'applique dans leurs activités quotidiennes et dans leurs rapports avec autrui. Il expose également les principales responsabilités des dirigeants d'ADF, qui doivent donner l'exemple d'une conduite éthique irréprochable et instaurer un environnement de travail reflétant tant la lettre que l'esprit du Code d'éthique. En effet, celui-ci indique que tant les administrateurs et les dirigeants que les employés sont responsables de contribuer à l'établissement d'un milieu de travail sécuritaire et équitable.

Le Code d'éthique sera modifié de nouveau afin d'y inclure expressément notre Politique sur le signalement et la protection contre les représailles, laquelle indiquera que tout employé ou fournisseur ayant des inquiétudes concernant le travail forcé ou le travail des enfants a la responsabilité de faire part de ses soupçons. À cet effet, ADF met déjà à la disposition de ses employés plusieurs canaux pour signaler les infractions potentielles, sur une base confidentielle ou non.

Le Code d'éthique modifié sera disponible sur notre site internet (www.adfgroup.com).

5.2. Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs »)

Notre Code des fournisseurs contient des dispositions expresses visant à interdire tout recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous sommes actuellement dans le processus de communiquer avec nos fournisseurs afin de partager notre vision d'une gestion éthique de l'approvisionnement ainsi que d'intégrer cette vision à nos documents d'approvisionnement.

5.3. Politique environnementale et norme ISO 14001

La Société a adopté une Politique environnementale et a adhéré à la norme ISO 14001, laquelle contribue notamment à l'objectif de développement durable des Nations-Unies qu'est le travail décent et la croissance économique. En décembre 2025, la Société a obtenu la certification ISO 14001 pour ses installations situées à Terrebonne, au Québec.

5.4. Politique d'entreprise sur les droits de la personne (la « Politique sur les droits de la personne »)

Notre Politique sur les droits de la personne s'applique à l'ensemble des employés de Groupe ADF et à nos partenaires d'affaires. Elle reflète le fait que la Société s'attend à ce qu'il n'y ait aucun recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans sa chaîne d'approvisionnement. La Politique sur les droits de la personne souligne également l'engagement de la Société à effectuer une vérification diligente, à exiger une certification et à auditer les partenaires de sa chaîne d'approvisionnement situés dans des domaines à risque élevé de travail forcé ou de travail des enfants.

6. ÉVALUER ET GÉRER NOS RISQUES

Au cours de la Période de référence, nous avons poursuivi, au moyen de nos procédures de contrôle interne, une analyse générale des risques liés à nos fournisseurs, ce qui nous a permis d'identifier les risques potentiels d'atteinte à la réputation, y compris ceux qui sont liés au travail forcé et au travail des enfants. Nos processus d'évaluation continueront d'évoluer alors que ces efforts d'analyse se poursuivront.

Il peut survenir des risques potentiels liés à l'extraction et au transport des matières premières ou produits de base utilisés par nos fournisseurs directs ou indirects (de niveau 1 et 2) pour la production d'acier, notamment le minerai de fer, le charbon et le coke. Ces fournisseurs ayant leurs propres chaînes d'approvisionnement, nous ne disposons pas d'une visibilité complète sur celles-ci. Nous sommes toutefois conscients que les minerais utilisés pour la production de l'acier ainsi que l'approvisionnement et le transport outre-mer peuvent présenter des facteurs de risques accrus, selon l'emplacement géographique et les conditions du marché du travail.

La majorité de nos achats est effectuée au Canada et aux États-Unis auprès de fournisseurs établis, ce qui cadre avec notre approche en matière de gestion des risques. Néanmoins, certaines relations avec des fournisseurs en amont ou indirects dans notre chaîne d'approvisionnement peuvent présenter un risque relativement élevé, et nous continuons d'examiner les mesures appropriées pour assurer une surveillance, dans la mesure du possible.

L'évaluation interne que nous poursuivons afin d'identifier les risques potentiels de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement vise à favoriser l'amélioration constante de notre processus de diligence raisonnable à l'égard de nos fournisseurs au fil du temps.

Également, depuis l'adoption de notre Code des fournisseurs, nous avons renforcé notre approche en matière de diligence raisonnable à l'égard de nos fournisseurs, ce qui nous permet d'identifier et de résoudre les problèmes potentiels, notamment au moyen de mesures correctives appropriées, s'il y a lieu.

7. MESURES CORRECTIVES

Notre Code d'éthique, incluant notre Politique sur le signalement des infractions et la protection contre les représailles, notre Politique sur les droits de la personne ainsi que notre Code des fournisseurs, vise à assurer une vigilance constante et, s'il y a lieu, la prise de mesures lorsque des préoccupations d'ordre éthique ou juridique sont signalées. Advenant une situation de non-conformité, ADF peut élaborer et mettre en place un plan correctif pour améliorer et corriger la situation. Nous demeurons déterminés à lutter contre ces enjeux, et nous avons l'intention d'en atténuer toute répercussion défavorable sur la Société, ses activités et les parties affectées.

Nous n'avons jusqu'à présent pris aucune mesure de remédiation quant au recours au travail forcé et des enfants ou la perte de revenus de familles vulnérables, étant donné qu'aucun cas précis d'abus de cette nature n'a été identifié.

8. FORMATION

ADF offre régulièrement à ses employés des formations sur des sujets liés à l'éthique et aux politiques de la Société, notamment notre Code d'éthique. La Société s'assure également que son équipe responsable de l'approvisionnement respecte le Code des fournisseurs en intégrant les exigences de celui-ci dans les processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs.

9. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

ADF examine et vérifie régulièrement ses politiques et procédures relatives au travail forcé et au travail des enfants. Nous poursuivons nos analyses afin d'adopter des mesures spécifiques pour évaluer l'efficacité de l'ensemble de nos actions visant à prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. ADF a l'intention d'évaluer ultérieurement son efficacité en matière de prévention et de réduction de ces risques.

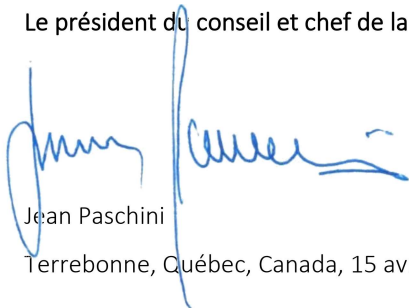
10. APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Groupe ADF Inc., en vertu du sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Groupe ADF Inc.

Le président du conseil et chef de la direction



Jean Paschini

Terrebonne, Québec, Canada, 15 avril 2026



La version électronique de ce document est disponible au www.adfgroup.com et au www.sedarplus.ca.

This report is also available in English.

Rapport sur le travail forcé et des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Exercice clos le 31 janvier 2026

GROUPE ADF INC.

300, rue Henry-Bessemer
Terrebonne (Québec) Canada J6Y 1T3

T. (450) 965-1911 / 1 (800) 263-7560
infos@adfgroup.com
www.adfgroup.com

Bourse de Toronto: TSX / DRX